PRÉFECTURE DE LA MAYENNE
BUREAU DES PROCÉDURES
ENVIRONNEMENTALES ET FONCIÈRES

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PROCEDURE d'ENREGISTREMENT
AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Une consultation du public se déroulera sur la commune de LAVAL **du 30 janvier 2017 au 27 février 2017 inclus** concernant la demande d'enregistrement présentée par Monsieur et Madame Georges, gérants de la SARL LA BLANCHISSERIE DU MAINE, dont le siège social est situé 7 rue Cugnot à Laval, en vue d'augmenter la capacité de production de son activité de blanchisserie et de lavage de linge située 34 rue Cugnot sur la commune de Laval (53000);

Ce projet relève notamment de la rubrique n° 2340 1 : « blanchisseries, laveries de linge à l'exclusion du nettoyage à sec visé par la rubrique 2345, la capacité de lavage de linge étant supérieure à 5 tonnes par jour » de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de la consultation, le dossier sera déposé à la mairie de LAVAL, direction de l'urbanisme, 6 rue Souchu Servinière, afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie (à titre indicatif du mardi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h) et consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par écrit au préfet de la Mayenne - Bureau des procédures environnementales et foncières - 46, RUE MAZAGRAN - CS 91507 - 53015 LAVAL CEDEX pour être annexées au registre ou par voie électronique : pref-icpe-enregistrement@mayenne.gouv.fr

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'enregistrement, pris par le préfet de la Mayenne, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires, aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu à l'article L 512-7, ou un arrêté préfectoral de refus.